



Abbaye
d'Hauterive

Appel de la communauté des moines d'Hauterive

La communauté de l'abbaye d'Hauterive (FR) recherche d'éventuels témoins concernant les agissements d'un ancien moine, qui a commis des attouchements sur des femmes majeures dans les années 1980-90. Si les faits sont anciens et donc aujourd'hui prescrits, les moines expriment leur douloureux regret et souhaitent que vérité soit faite, pour les victimes avant tout.

Le frère en cause, a quitté la communauté d'Hauterive (FR) et l'état religieux en 1996.

En juillet 2019 le supérieur actuel, Dom Marc de Pothuau, a reçu pour la première fois le témoignage d'une femme signalant des attouchements. En 2023, il a retrouvé cinq autres témoignages évoquant de mêmes attouchements. Les faits évoqués sont aujourd'hui tous prescrits selon les indications de la police cantonale.

Dom Marc et la communauté d'Hauterive, conscients de la gravité de l'impact que de tels actes peuvent avoir sur les victimes, souhaitent faire connaître la vérité et lancer un appel : « Nous savons que des femmes ont été abimées et que certaines en souffriront toute leur vie. Nous espérons qu'en le reconnaissant publiquement, la communauté de l'abbaye Hauterive puisse contribuer à les aider un tant soit peu ».

La communauté enjoint toute personne concernée par les faits évoqués à appeler le +41 26 409 71 00, ou écrire à temoignage@abbaye-hauterive.ch

Les victimes peuvent également s'adresser à la commission diocésaine (CASCE) au +41 79 387 21 82 (casce@diocese-igf.ch), à la commission indépendante CECAR au +41 77 409 42 62 (info@cecar.ch) ou encore au centre LAVI Fribourg + 41 26 322 22 02 (info@sf-lavi.ch)

Annexes :

- Message de Dom Marc de Pothuau (consultable sur notre site : <https://www.abbaye-hauterive.ch/la-communaute>)
- Chronologie des faits (consultable sur notre site : <https://www.abbaye-hauterive.ch/la-communaute>)





Abbaye
d'Hauterive

Message de Dom Marc de Pothuau abbé d'Hauterive

La communauté de l'abbaye d'Hauterive aussi connaît le profond regret et la douleur d'avoir été le lieu où des femmes disent avoir subi des abus d'ordre sexuel, être trahies dans leur confiance et blessées dans leur foi.

Les faits présumés remontent à plus de trente ans. Le frère en cause, connu à son époque pour son charisme et sa bonne humeur communicative, a quitté la communauté et l'état religieux en 1996. Durant une quinzaine d'années autour des années 1980, en tant que frère hôtelier, il avait la responsabilité d'accueillir les hôtes dans de bonnes conditions, afin de leur permettre de trouver un accompagnement religieux et un soutien spirituel. Mais il ne garda pas toujours une distance suffisante avec certaines femmes.

Lorsqu'une hôte adresse à Dom Bernard Kaul, père abbé d'alors, aujourd'hui décédé, une plainte en septembre 1992, ce dernier lui retira sa charge à l'hôtellerie. Dom Bernard le sanctionna début 1993 en l'envoyant faire des séjours dans d'autres communautés pour qu'il retrouve le sens de sa vocation. Il avait auparavant pris aussi la peine d'envoyer un courrier à toutes les connaissances du frère expliquant les faits reprochés et en vue de chercher d'éventuels autres témoignages. Il reçut en retour, au milieu d'une soixantaine de témoignages élogieux sur le frère, celui d'une femme racontant qu'elle avait pardonné au frère d'avoir tenté de l'embrasser sur la bouche.

Dom Mauro-Giuseppe Lepori, élu abbé d'Hauterive en 1994 et abbé général depuis 2010, s'unit à la démarche actuelle de la communauté et la soutient. À l'époque il ne reçut pas immédiatement de son prédécesseur le dossier sur les problèmes de ce frère ni ne reçut aucune plainte d'abus d'ordre sexuel durant son abbatiat. Mais dès son élection, il constata que ce moine entretenait secrètement une relation avec une femme majeure consentante et l'invita à refaire le choix clair de son engagement monastique. Le frère refusa et quitta la communauté en 1996 pour se marier.

Ces dernières années, dans la société et dans l'Église, la compréhension de la gravité de toute atteinte à l'intégrité sexuelle s'est heureusement approfondie, comme la notion de consentement dans le cadre d'une relation asymétrique d'un accompagnement spirituel. Pour ma part ce n'est qu'en 2019, lorsque qu'une femme se présentant comme une victime de cet ex-frère m'a parlé, que j'ai commencé avec la communauté à mesurer l'ampleur du problème d'alors. J'ai pu la rencontrer à plusieurs reprises. Elle a renoncé à porter plainte. La police cantonale, chez qui j'ai immédiatement pris des renseignements, m'a informé que les faits étaient prescrits et qu'aucune procédure pénale ne pouvait être lancée. L'ex frère souffre aujourd'hui de démence sénile.

L'affaire Santier en France (octobre 2022), une année après la publication du rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase), a provoqué une nouvelle prise de conscience. L'évêque concerné avait été sanctionné au plan ecclésiastique pour des abus spirituels à des fins sexuelles sans que la sanction ne soit rendue publique. Cet exemple illustre l'immense difficulté que les victimes d'abus doivent affronter pour oser parler ouvertement. En effet la publication retentissante du rapport de la Ciase n'a pas été





Abbaye
d'Hauterive

suffisante pour que toutes les victimes de Mgr Santier se manifestent. Certaines ne l'ont fait qu'après avoir pris connaissance par voie de presse qu'il avait été sanctionné.

Ayant pu mesurer l'impact dévastateur sur la première plaignante rencontrée, notamment le poids oppressant et paradoxal de la culpabilité, j'ai compris alors notre devoir de faire quelque chose de plus. Après un long échange en communauté sur cette thématique, nous avons reconnu qu'il était de notre responsabilité morale de ne pas en rester là car nous supposons qu'il y a eu d'autres victimes. **Cette affaire, ancienne pour nous, continue d'être une souffrance actuelle pour ces femmes** venues à l'abbaye Hauterive, il y a plus de trente ans, chercher la paix et le réconfort de la présence du Christ. Nous avons donc décidé de chercher activement les victimes potentielles de cet ex-frère. En quelques contacts, nous avons pu récolter encore trois autres témoignages différents. Les divers récits, six en tout, décrivaient des tentatives prédatrices envers des femmes, jeunes adultes, dès la fin des années 70. Ces actes ont à nouveau été annoncés à la police, qui a confirmé qu'ils étaient prescrits.

Que pouvons-nous faire pour elles ? Comment les retrouver ? Nous nous sentons moralement co-responsables des événements et nous voulons nous rendre disponibles pour les rencontrer si elles le désirent, et si besoin chercher avec elles un chemin pour sortir de l'impasse où l'un des nôtres de l'époque les aurait jetées. Évidemment elles peuvent également s'adresser à la commission diocésaine (CASCE) au +41 79 387 21 82 (casce@diocese-igf.ch) ou à la commission indépendante CECAR au +41 77 409 42 62 (info@cecar.ch). L'étude sur les abus en milieux ecclésiaux mandatée par la Conférence des Évêques Suisses en collaboration avec les religieux suisses ne suffira sans doute pas pour permettre à ces femmes de se reconnaître, si l'abbaye Hauterive elle-même ne se manifeste publiquement pour reconnaître ouvertement ces faits.

C'est dans ce profond regret et la conscience douloureuse, mais aussi habitée par l'espérance, que nous leur lançons cet appel.

Notre communauté ne peut passer à autre chose sans auparavant s'adresser résolument à celles qui ne peuvent plus tourner la page depuis qu'elles ont jadis passé la porte de notre abbaye.

Fr. Marc de Pothuau OCist
Abbé d'Hauterive





Abbaye
d'Hauterive

CHRONOLOGIE

Depuis 1950 : Dom Bernard Kaul est supérieur de la communauté d'Hauterive.

1959 : Entrée du frère à Hauterive.

Du milieu des années 1970 à septembre 1992 : Activité du frère à l'hôtellerie de l'abbaye d'Hauterive, avec accompagnement spirituel de femmes et d'hommes.

Septembre 1992 : une femme se plaint à Dom Bernard pour des attouchements. Dom Bernard retire au frère sa charge à l'hôtellerie.

8 et 9 janvier 1993 : Dom Bernard envoie un courrier à toutes les connaissances du frère pour obtenir des témoignages à son égard : il reçoit, au milieu d'une soixantaine de lettres élogieuses au sujet de son accompagnement spirituel ou de son activité d'accueil, les déclarations d'une femme relatant le pardon qu'elle avait accordé au frère pour avoir tenté de l'embrasser sur la bouche en 1990.

11 mars 1993 : Dom Bernard donne une monition au frère pour son comportement envers des femmes et le sanctionne en l'envoyant plusieurs mois dans d'autres communautés de l'Ordre pour qu'il retrouve le sens de sa vocation.

16 mai 1994 : Élection abbatiale de Dom Mauro-Giuseppe Lepori. Comme les autres frères de la communauté, il n'est pas informé des événements antérieurs, cependant il constate que le frère entretient secrètement une relation consentie avec une femme majeure et l'invite à renouveler son engagement monastique.

Octobre 1995 : Entrée de frère Marc de Pothuau à l'abbaye d'Hauterive.

Septembre 1996 : Le frère quitte la communauté pour rejoindre la femme avec qui il se mariera.

Février 2001 : Décès de Dom Bernard Kaul.

Septembre 2010 : Élection de Dom Mauro-Giuseppe Lepori comme abbé général de l'Ordre cistercien, puis à l'abbaye Hauterive élection abbatiale de Dom Marc de Pothuau.

Juillet 2019 : Une femme informe Dom Marc qu'elle a subi des attouchements dans les années 1990, alors qu'elle était majeure. Il contacte la police cantonale (faits prescrits), et en informe la communauté.

Octobre 2022 : Médiatisation de l'affaire de Mgr Santier, des victimes se font connaître à la suite de la publication des sanctions : prise de conscience par la communauté d'Hauterive que la médiatisation peut aider des victimes.

Novembre 2022 : Débuts de réflexion communautaire à ce sujet.

Janvier 2023 : Recherche par Dom Marc de victimes potentielles.

Janvier 2023 : Nouveau contact avec la police cantonale aux sujets des faits recueillis par Dom Marc (toujours faits prescrits).

Septembre 2023 : Recherche d'éventuels témoins et présentation d'excuses publiques.

